

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°199 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA ».

Semaine du 27 janvier au 2 février 2020



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 2 février 2020, au moins 547 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES

PAGES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....3

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME..... 5

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE 5

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES 5

I.2. DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE..... 6

I.3. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS ET DES AGENTS DU SNR 6

I.4. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE..... 8

II. FAITS SECURITAIRES 9

III. CONCLUSION..... 10

SIGLES ET ABREVIATIONS

CDS : *Centre de Santé*

CECI : *Commission Electorale Communale Indépendante*

CNDD-FDD : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

CNL : *Congrès National pour la Liberté*

ECOFO : *Ecole Fondamentale*

EPS : *Education Physique et Sportive*

FAB : *Forces Armées Burundaises*

FNL : *Front National de Libération*

SNR : *Service National de Renseignement*

UB : *Université du Burundi*

VBG : *Violences Basées sur le Genre*

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 6 personnes tuées dont 5 retrouvées cadavres, 1 victime de VBG, 1 victime de torture et 33 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes identifiées figure une femme arrêtée arbitrairement.

Des Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Parmi les victimes enregistrées figurent des membres du parti CNL et des membres du parti FNL.

Ce bulletin relève des cas de tueries, de VBG, de torture et d'arrestations arbitraires dans le pays.

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME

I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 2 février 2020, au quartier Carama III, zone urbaine de Kinama, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie de Jérôme Cishahayo, âgé de 34 ans, étudiant doctorant dans la faculté de médecine à l'UB a été retrouvé dans un champ de maïs, tout près du domicile de Moïse Bucumi, ancien ministre de l'énergie et mines. Selon des sources sur place, ce corps sans vie présentait des signes d'étranglement. Selon les mêmes sources, ce corps sans vie de la victime a été conduit dans une des morgues des hôpitaux de la Mairie de Bujumbura par des agents de la Croix Rouge accompagnés par des policiers de la protection civile.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mishiha, province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 janvier 2020 indique qu'en date du 22 janvier 2020, sur la colline Busumanyi, zone Mugera, commune Mishiha, province Cankuzo, Marc Ndikunkiko, âgé de 62 ans, originaire de la province Mwaro, résidant à ladite colline, ex-FAB, a été retrouvé dans la brousse tout près d'un ruisseau. Selon des sources sur place, le corps sans de la victime a été enterré par des membres de sa famille en date du 27 janvier 2020 au cimetière Rurama de la colline Muterero, commune et province Cankuzo.

Un corps sans vie d'un membre du parti CNL retrouvé en commune Muruta, province Kayanza

Dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février 2020, sur la colline Ruvumu, commune Muruta, province Kayanza, un corps sans vie de Samuel Kamurenga, cultivateur et membre du parti CNL, âgé de 55 ans, a été retrouvé près de son domicile. Selon des sources sur place, le corps présentait des blessures et était enflé. Selon les mêmes sources, quatre femmes ont été arrêtées le 1^{er} février 2020 et détenues au commissariat provincial de police pour des raisons d'enquête.

Un corps sans vie retrouvé en commune Buhinyuza, province Muyinga

En date du 31 janvier 2020, vers 22 heures, sur la colline Karongwe, commune Buhinyuza, province Muyinga, un corps sans vie de Frédéric Sebushahu, âgé de 68 ans, a été retrouvé dans la rue. Selon des sources sur place, le corps de la victime portait des traces de coups de couteau.

Un corps sans vie retrouvé en commune Ndava, province Mwaro

En date du 29 janvier 2020, un corps sans vie de Grégoire Nijimbere, âgé de 47 ans, originaire de la colline Ngara, commune Kiganda, province Muramvya a été retrouvé et repêché dans la rivière Kaniga, commune Ndava, tout près de l'Eglise pentecôte situé sur la sous colline Muramba. Selon des sources sur place, des écoliers qui se rendaient à l'ECOFO Kigarama l'ont vu le matin et ont alerté la population

de la localité. Selon les mêmes sources, l'administration et la police ont dit que la victime est morte par une simple noyade.

I.2.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE

Une personne torturée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 28 janvier 2020, sur la colline, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Kavuyimbo, âgé de 22 ans, originaire de la colline Magamba, zone et commune Buhiga, a été sévèrement tabassé par son employeur, Séverin Bompanokira, Imbonerakure et président du comité des commerçants du marché de Buhiga. Selon des sources sur place, il l'accusait d'avoir volé 15 kg de haricots. Selon les mêmes sources, la victime a été alitée à l'hôpital de Buhiga et l'auteur est resté libre.

I.3.DES PERSONNES ARRETEES PAR DES POLICIERS, DES IMBONERAKURE, DES ADMINISTRATIFS ET DES AGENTS DU SNR

Six membres du parti CNL arrêtés en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En dates du 27 et 28 janvier 2020, sur les collines 13^{ème} et 14^{ème} transversale Maramvya, Janvier Havyarimana, Thomas Ndakoraniwe, Ligène Mugisha, Jean de Dieu Nizigiyimana, André Butoyi et Isaac Kwihangana, tous membres du parti CNL, résidants de la zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police de la zone Maramvya par Joe Dassin Nkezabahizi, responsable du SNR en commune Mutimbuzi. Selon des sources sur place, en date du 28 janvier 2020, Janvier Havyarimana, Thomas Ndakoraniwe et Ligène Mugisha qui ont été arrêtés en date du 27 janvier 2020 à la 13^{ème} transversale pour les deux premiers et à la 14^{ème} transversale pour Ligène ont été transférés au cachot du poste de police de la zone Rukaramu par ce responsable du SNR. Selon les mêmes sources, Jean de Dieu Nizigiyimana, André Butoyi et Isaac Kwihangana, qui ont été arrêtés à la 14^{ème} transversale Maramvya, en date du 28 janvier ont été détenus au cachot du poste de police de la zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural. Toutes ces personnes ont été accusées d'être membres influents du parti CNL en zone Maramvya.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Bugendana, province Gitega¹

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 janvier 2020 indique qu'en dates du 15 et 16 janvier 2020, Samuel Ndikumana, trésorier du parti CNL en commune Bugendana, enseignant à l'ECOFO Cishwa, résidant sur la colline Cishwa de la même commune et Bernard Gahungu, membre aussi du parti CNL ont été arrêtés respectivement par des Imbonerakure et le chef provincial du SNR, Blaise Ngomirakiza. Selon des sources sur place, Samuel Ndikumana s'était rendu dans la localité de Gatunguru pour informer des membres de son parti d'un report d'une réunion. A son retour, des Imbonerakure de la localité de Rubenga l'ont arrêté en l'accusant d'avoir tenu une réunion clandestine

¹ Ce cas a été rapporté dans le bulletin hebdomadaire Iteka n°198. Une erreur s'est glissée sur le lieu de l'incident. Samuel a été arrêté et tabassé à Rubenga sur la colline Cishwa.

du parti CNL et l'ont acheminé vers la permanence du parti CNDD-FDD où il a été tabassé. Après, ils ont appelé l'administrateur communal de Bugendana, Béatrice Bukuru, qui l'a conduit au cachot de la commune Bugendana où il a passé la nuit. Selon les mêmes sources, le lendemain matin, des membres du parti CNL dont Bernard Gahungu se sont rendus au bureau communal pour demander des raisons de l'arrestation de Samuel Ndikumana et le chef provincial du SNR, Blaise Ngomirakiza, a ordonné à l'OPJ d'émettre un mandat d'arrêt à l'encontre de Samuel. Bernard Gahungu a été aussi arrêté par le chef provincial du SNR en l'accusant d'injurier les autorités après avoir dit qu'ils ne peuvent pas accepter des injustices et qu'au mois de mai 2020, ils vont tout changer. Le chef provincial du SNR les a conduits à la prison de Gitega le même jour. En date du 20 janvier 2020, les deux victimes ont été auditionnées par le TGI Gitega dans le cadre d'un procès de flagrance. Accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et de tenir des réunions clandestines de son parti, Samuel a été condamné à une peine de 10 ans tandis que Bernard a été condamné à 2 ans de servitude pénale.

Dix-huit membres du parti CNL arrêtés en commune Busoni, province Kirundo

En date du 31 janvier 2020, sur la colline Vyanzo, zone Gatare, commune Busoni, dix-huit membres du parti CNL dont Musafiri Moussa, Hassani Haberintwari, Marc Rwaswa, Gérard Mvunamaboko, Gilbert Ngendakumana, Samuel Kavamakungu et Souleyman Bizimana, tous de la colline Gatete, Abdoukalim Rukundo de la colline Kivo et Jacques Butoyi de la colline Gatare, représentant zonal du parti CNL en zone Gatare ont été arrêtés par le chef de zone Gatare, Vital Manirambona accompagné des Imbonerakure Mugema, Issa Serumondo, Mugemancuro et leur chef zonal, Prosper Mbonimpa. Selon des sources sur place, le mobile de cette arrestation est qu'ils ont trouvé les photocopies de leurs cartes d'identité chez leur représentant du CNL au niveau de la zone Gatare Jacques Butoyi qui les avait collectées pour les faire inscrire au niveau de la CECI sur la liste des mandataires du parti CNL. Selon les mêmes sources, ces victimes ont été rassemblées sur le terrain de football à Vyanzo puis 9 ont été libérées et 9 autres dont leur chef zonal Jacques Butoyi ont été conduites au cachot de la commune Busoni à Rusarasi.

Quatre membres du parti FNL arrêtés en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 30 janvier 2020, vers 17 heures, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, quatre membres du parti FNL dont Ismaël et Innocent ont été arrêtés et conduits au cachot de la commune par des Imbonerakure dirigés par les prénommés Longin et Issa. Selon des sources sur place, ils étaient accusés de tenir une réunion illégale. Selon les mêmes sources, les victimes partageaient une bière dans un cabaret d'un prénommé François. Elles ont passé une nuit au cachot et ont été libérées le lendemain vers 11 heures suite à un ordre dit provenant d'en-haut et prévenant qu'il ne faut plus maltraiter les membres de ce parti car il est proche du CNDD-FDD. Mais le cabaretier a été accusé d'accueillir des politiciens et a été infligé d'une amende de 20.000 fbu par le chef de colline accompagné par des Imbonerakure.

Un enseignant arrêté en commune Gitaramuka, province Karuzi

En date du 27 janvier 2020, vers 13 heures, sur la colline, zone et commune Gitaramuka, province Karuzi, un prénommé Dieudonné, âgé de 43 ans, professeur d'EPS au Lycée saint Augustin de Gitaramuka, a été arrêté et détenu par des policiers au cachot de la commune Gitaramuka. Selon des sources sur place, il était accusé d'insolence envers le directeur dudit lycée. Selon les mêmes sources, la

victime avait eu une dispute avec son directeur Abbé Jean Paul Nsavyiyongoma au retour du match de football qui avait opposé des élèves dudit Lycée à ceux du Lycée de Karuzi. Des Imbonerakure ont été approchés et payés par ledit recteur pour accuser la victime d'avoir outragé les hauts dirigeants et qu'elle faisait partie des bandes armées de 1996 appelés « Sans Echech ». En date du 31 janvier 2020, le corps professoral a arrêté le travail pour réclamer la libération de leur collègue et suite à cette pression, il a été libéré le même jour vers 16 heures.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Gatara, province Kayanza

En date du 2 février 2020, sur la colline Kivuruga, zone et commune Gatara, province Kayanza, Serges Nibigira, enseignant au Lycée Musema, représentant du parti CNL en commune Gatara, a été arrêté par le responsable du SNR en province Kayanza. Selon des sources sur place, il a été accusé d'avoir tenu une réunion des membres du comité du parti CNL à la permanence de ce parti en zone Gatara.

Un juge du tribunal de résidence arrêté en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 janvier 2019 indique qu'en date du 23 janvier 2020, au quartier Iteba, commune et province Rumonge, Ladislas Niyongabo, juge au tribunal de résidence de Burambi a été arrêté par la police de Rumonge lorsqu'il étanchait la soif dans un bistrot du centre urbain de Rumonge. Selon des sources sur place, ce juge a été accusé d'outrage au chef de l'Etat. Selon les mêmes sources, dans un jugement de flagrance, Ladislas Niyongabo a été condamné à 2 ans de prison ferme par la Cour d'Appel de Bururi.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Butezi, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 janvier 2020 indique qu'en date du 10 décembre 2019, le soir, dans la localité appelée Kwisumo, sur la colline Rubaragaza, commune Butezi, province Ruyigi, Gamaliel Nkunuzimana et Belyse Egerimana, tous membres du parti CNL, ont été tabassés par des Imbonerakure puis arrêtés et détenus au cachot du poste de police de la commune Butezi avant de les transférer au cachot du commissariat de police de Ruyigi. Selon des sources sur place, ces victimes rentraient et se sont heurté à une barrière gardée par des Imbonerakure. Selon les mêmes sources, Belyse Egerimana a voulu passer en dessous de la barrière et soudain ces Imbonerakure l'ont giflée. Son ami Gamaliel Nkunuzimana qui l'accompagnait est intervenu et il a été frappé aussi.

1.4.DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Une femme battue par son mari en commune Musongati, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 janvier 2020 indique qu'en date du 21 janvier 2020, sur la colline Ruhinga, zone et commune Musongati, province Rutana, Pascaline Niyonzima, âgée de 32 ans, a été battue et blessée grièvement par son époux Pascal Barutwanayo, âgé de 35 ans, récemment relaxé en novembre 2019 par la grâce présidentielle. Selon des sources sur place, le présumé auteur a accusé son épouse d'entretenir des concubins. Il a été arrêté et conduit au cachot du poste de police de Musongati tandis que Pascaline Niyonzima a été conduite à l'hôpital de Musongati pour des soins médicaux.

II. FAITS SECURITAIRES

Un Imbonerakure tué en commune Rugombo, province Cibitoke

Dans la nuit du 31 janvier 2020, vers 19 heures, à l'hôpital Cibitoke, Pierre Nkuzimana alias Ndakwica, Imbonerakure a succombé à ses blessures lui infligées par la population. Selon des sources sur place, dans la nuit du 30 au 31 janvier 2020, sur la colline et zone Kiramira, commune Rugombo, province Cibitoke, Pierre Nkuzimana alias Ndakwica, Fabien Nsabimana et le nommé Nizigiye, tous Imbonerakure ont été battus par des habitants de cette colline. Selon des sources sur place, ces victimes étaient accusées de vol dans des boutiques. Selon les mêmes sources, elles ont été surprises par la population de cette colline en possession de plusieurs articles volés dans des boutiques de la localité. Les trois victimes ont été admises à l'hôpital Cibitoke pour recevoir des soins intensifs.

Une personne blessée en commune Matana, province Bururi

En date du 30 janvier 2020, vers 20 heures, sur la colline Bihanga, commune Matana, province Bururi, Frédéric Gateretse, âgé d'au moins 40 ans, cultivateur, a été blessé à son domicile suite à une explosion de grenade. Selon des sources sur place, les présumés auteurs de cette attaque n'ont pas été identifiés. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à Bujumbura pour y être soignée.

Un membre du parti CNDD-FDD blessé en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 29 janvier 2020, vers 22 heures, sur la colline Muyange, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, au centre de négoce appelé Kamahoro, un nommé Sunzuguru, âgé de 50 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été mordu et coupé le nez par Kwizera, âgé de 34 ans, membre du parti CNL. Selon des sources sur place, ils partageaient une bière et ils se sont disputés. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite directement au CDS Kiranda pour être soignée. La partie du nez coupée a été mise dans un sachet et apportée au CDS par le petit frère de la victime. Les administratifs collinaires ont tenté de régler l'affaire à l'amiable en proposant à Kwizera de donner à la victime une somme de 100.000 fbu.

Un membre du parti CNL attaqué et blessé en commune Gasorwe, province Muyinga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 27 janvier 2020 indique qu'en date du 19 janvier 2020, vers 20 heures, sur la colline Bihogo, zone et commune Gasorwe, province Muyinga, au centre de négoce appelé Gataragare, le prénommé Ezèbre, membre du comité communal du parti CNL a été attaqué et blessé à coups de machettes par des Imbonerakure dont Salathiel. Selon des sources sur place, des Imbonerakure de cette localité avaient interdit à Ezèbre de fréquenter des cabarets de cette colline. Selon les mêmes sources, ils l'ont trouvé dans un bar et l'ont immédiatement attaqué mais il a été secouru par un autre membre de son parti qui était sur place. Au cours de cette attaque, Salathiel a été aussi blessé.

III. CONCLUSION

Des allégations de violations, des atteintes et des violations des droits de l'homme consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Des cas de tueries, de VBG, de torture et d'arrestations arbitraires continuent d'être relevés dans certaines localités du pays.

Des cas de personnes attaquées et blessées ont été observés dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes qui est attribuée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.